



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	4
1) Le dossier de RAEP : constats, méthodologie et recommandations .....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion .....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques .....	6

# I. Les règles de l'épreuve d'admission

## A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes).*

*Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).*

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et de la communication, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».*

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Cédric MARULIER, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, adjoint au chef du service, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Saône et du territoire de Belfort, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,

#### Membres de ce jury :

- Monsieur Remy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, adjoint à la cheffe du service administratif et financier, responsable du bureau des plannings, direction de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, château et musée du domaine national de Versailles ;

- Madame Audrey LUCIANI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, responsable de l'accueil et de la surveillance, de l'Abbaye de Montmajour et du Fort Saint-André ;

- Madame Sophie SUAUDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité surveillance et accueil, cheffe du bureau de la logistique site de Montpellier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 septembre 2016
Dates des épreuves orales	Les 28, 29 et 30 novembre et les 5 et 6 décembre 2016
Réunion d'admission	Le 6 décembre 2016

### B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury a veillé à ce que le temps pour chaque phase de l'examen professionnel soit bien respecté, 10 minutes pour la présentation du candidat et 20 minutes pour un entretien-discussion permettant d'évaluer les capacités du candidat.

#### 1) Le dossier de RAEP : constats, méthodologie et recommandations

Le jury a constaté qu'une majorité de dossiers étaient peu soignés et que les consignes n'étaient pas respectées. Ce document a pourtant un rôle primordial dans la présentation d'un parcours professionnel et doit être réalisé avec soin et méthode.

Les dossiers de RAEP ont fait l'objet d'une lecture de l'ensemble des membres en amont des oraux. Les séries de questions et de mises en situation ont été préparées à cette occasion.

Le jury encourage les futurs candidats à porter une attention particulière à la présentation de leur dossier de RAEP. En effet, ce document est le premier contact entre le jury et le candidat. Il sert de base de travail au jury.

## 2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats disposaient de 10 minutes maximum pour présenter leur parcours professionnel. Peu de candidats ont respecté le temps imparti et seuls quelques-uns ont été interrompus à l'issue de ces 10 minutes.

Dans l'ensemble, cette présentation n'était pas aboutie et assez peu structurée, reflétant le manque de travail nécessaire à ce type d'épreuve.

De plus, le jury déplore l'utilisation systématique de trop nombreux acronymes non explicités le laissant souvent dubitatif dans sa compréhension de l'exposé.

Les meilleurs candidats avaient un discours clair et précis sur leur environnement professionnel et leurs missions.

## 3) L'entretien-discussion

L'échange a lieu à l'issue de l'exposé des candidats sur leur parcours professionnel et se déroule jusqu'à la fin des 30 minutes réglementaires de l'épreuve.

Le jury a posé des questions en rapport avec les missions exercées par les candidats ainsi que sur leurs structures de travail, les politiques publiques et l'organisation du ministère.

Si les candidats dans l'ensemble connaissent leurs missions quotidiennes, il est cependant dommage que les statuts et le rôle de la structure dans laquelle ils servent soient parfois ignorés.

Les institutions du ministère ou leurs partenaires sont en majorité mal connus des candidats. Cette méconnaissance de l'environnement professionnel au sens large et le manque de curiosité ont pénalisé plusieurs candidats. En effet, le grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle nécessite une connaissance approfondie de l'environnement de travail.

Enfin, dans une grande majorité de cas, les motivations des candidats n'étaient pas clairement exprimées. Le jury insiste sur le fait que cette épreuve obéit à une logique d'examen professionnel et non à un mécanisme automatique de promotion par l'ancienneté. Les meilleurs candidats avaient bien intégré cette différence en préparant cette épreuve avec motivation. Leur discours a permis de constater la bonne maîtrise de leurs missions, d'apprécier la qualité de leur engagement au sein de leur structure et d'envisager clairement leurs perspectives d'évolution professionnelle.

La réunion d'admission s'est déroulée le dernier jour des auditions. Le jury a été unanime quant aux 8 lauréats déclarés.

## 4) Les remarques générales sur l'oral

L'examen professionnel de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle s'est dans l'ensemble déroulé dans de bonnes conditions.

Le niveau des candidats était moyen (moyenne de 11,34 sur 20), mais certains candidats sont nettement sortis du lot.

Le jury conseille aux futurs candidats d'être plus curieux concernant leur environnement professionnel, de montrer une appétence pour leur cadre de travail, de préparer méthodiquement le dossier de RAEP dans le respect des consignes de rédaction et enfin de formuler un discours clair et concis, laissant apparaître la motivation et l'engagement du candidat.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 8.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués et ayant envoyé leur dossier de RAEP	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	33	22	19	5
Femmes	24	21	19	3
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>8</b>

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 17 sur 20.

Monsieur Cédric MARULIER  
Président du jury